

# FEDERATION FRANCAISE SPORTIVE DE TWIRLING BATON

# 3 Place de la Mairie 86240 ITEUIL

# **CODIR DU 29 et 30 JUIN 2019**

#### LA ROCHE SUR YON

### **RELEVE DE DECISIONS**

<u>Présents</u>: BONNIER Sylvie, BOUDY Didier, BOUTON Marie-Line, FONTANEL BARBIER Luisa, CHOSSON Jean-Claude, KUSTER Gérard, LASSERRE Jean-Pierre, PAVIOT Ghislaine, PERNOT André, PERNOT Henryvonne, PIGNATARO Bernard, PIGNATARO Hélène, ROUSSET Benjamin, ROUSSET Jean-Patrick, TRAVAILLEUR Dominique, TASSY Véronique, VIDAKOR Christian.

Directrice technique NBTA: Christine BEL

Directeur administratif et financier : Yannick MEUNIER

**Excusés**: BORDEREAU Françoise, COLOMBET Christiane, GUEROULT Gérard, MOUA Kay-Joua, LEFFET Fabienne, RINGUEDET Françoise, ROLLAND Régine

#### 1. Affiliation 2019-/ 2020

Nom du Club (qui sera retenu pour l'ordre de passage des compétitions): le formulaire d'affiliation des clubs, comportant le spécimen de signature, de la nouvelle saison va faire apparaître la mention suivante « Nom du Club pour la saison : (nom selon votre dernier récépissé préfecture en notre possession, si changement, nous envoyer votre dernier récépissé avant le 31/10 /19)

Motion adoptée à l'unanimité des membres présents,

### 2. Formulaire de mutation 2019 - 2020

Le montant de l'indemnité forfaitaire de formation est porté à 20 € (par année de licence dans le club quitté).

Le formulaire est modifié au niveau de l'avis du club quitté :

- Si la case est cochée le licencié n'est pas considéré comme élément muté,
- Si la case n'est pas cochée le licencié est considéré comme élément muté

Ce formulaire sera envoyé lundi 01 juillet aux clubs.

Motion adoptée à l'unanimité des membres présents,

### 3. Dates et lieux des Congrès 2020

Une AGE pour modifier les statuts avec condition de quorum le <u>12 janvier 2020</u> à **ITEUIL, Motion adoptée à l'unanimité des membres présents,** 

Si besoin, une AGE sans condition de quorum le 28 et 29 mars 2020 avec l'AGO annuel à **Illkirch Graffenstaden**,

Les organes déconcentrés devront également modifier leurs statuts après le Congrès Fédéral. Les dates de ces AGE sont fixées par la Fédération.

#### Motion adoptée à l'unanimité des membres présents,

Congrès électif le 05 et 06 décembre 2020 à Toulouse,

Motion adoptée à l'unanimité des membres présents,

### 3 - Calendrier des compétitions 2019/2020

- ✓ Pratique FFTB, même principe d'organisation que la saison dernière :
- 6 Week-End pour les compétitions départementales :

18 et 19 janvier et 25 et 26 janvier 2020, 1<sup>er</sup> et 2 février, 8 et 9 février, 15 et 16 février et 22 et 23 février 2020,

# • 5 Week-end pour les sélectifs prés régionaux :

7 et 8 mars, 14 et 15 mars et 21 et 22 mars 2020, 4 et 5 avril et 11 et 12 avril 2020,

#### • Ligues:

Ligue N2 le 18 et 19 avril 2020, Ligue N1 le 25 et 26 avril 2020, Ligue N3 le 2 et 3 mai 2020,

#### • Demi:

Demi N2 le 9 et 10 mai 2020, Demi N1 le 16 et 17 mai 2020, Demi N3 le 23 et 24 mai 2020,

#### Finales:

Finale N2 le 30 et 31 mai 2020, Finale N1 le 06 et 07 juin 2020, Finale N3 le 13 et 14 juin 2020,

La répartition des dates pour les compétitions départementales et les sélectifs prés régionaux doit être établie, par délégation du CODIR, par la Commission Juges au vu des vacances scolaires des zones, de la disponibilité des juges et du bilan de la saison 2019. Un premier prévisionnel sera établi et sera adressé aux organes déconcentrés et aux clubs.

#### ✓ Pratique NBTA :

Finale pratique NBTA le 30 et 31 mai et 1<sup>er</sup> Juin 2020, La pratique NBTA doit adresser les dates de leurs championnats régionaux.

### Calendrier des compétitions 2019/2020 adopté à l'unanimité des membres présents

### 4 - Calendrier fédéral 2019/2020

- 12 septembre 2019 : réunion de Sport en France, la chaine TV du CNOSF,
- 14 et 15 septembre 2019 : séminaire enseignants pratique FFTB,
- 21 et 22 septembre 2019 : réunion des référents de la pratique NBTA à Lyon, avec notamment le samedi un atelier communication animé par Benjamin Vincent et un atelier « montage des dossiers de demande de subvention » animé par Véronique Tassy et Nadia Massari et le dimanche matin, travaille sur la comptabilité,
- 28 et 29 septembre 2019 : Bureau fédéral et réunion des présidents de ligue le samedi après-midi,

- 05 et 06 octobre 2019 : stage technique conjoint des deux pratiques en région lyonnaise avec Jean-Michel Ruelle et Christine BEL.

Les conditions d'organisation de ce stage doivent être établies précisément pour le 15 juillet au plus tard. La participation au stage des entraineurs (hors frais de déplacement, hébergement et restauration) devra être gratuite. La participation des athlètes devra être établie de telle sorte que le coût du stage soit équilibré en recettes et en charges (hors salaire fédéral de Christine Bel et Jean-Michel Ruelle).

#### Motion adoptée à l'unanimité des membres présents.

- 10 au 13 octobre 2019 : AG de NBTA Europe et Championnat d'Europe des majorettes NBTA à Lignano,
- 8 au 10 novembre 2019 : Réunion IBTF en Europe,
- 10 et 11 novembre 2019 : Recyclage des juges de pratique NBTA à Lyon,
- 15 au 17 novembre 2019 : Coupe du Millénaire NBTA,
- 07 et 08 décembre 2019 : CODIR,
- 07 et 08 décembre 2019 : sélectif 1 et 2 bâtons pour la Coupe d'Europe WBTF 2020,
- 12 janvier 2020 : AGE pour modifications des statuts avec condition de quorum, à Iteuil,
- 18 et 19 janvier 2020 : Bureau fédéral,
- 31 janvier, 1 et 2 février 2020 : AG WBTF en Italie,
- 29 février et 1<sup>er</sup> mars 2020 : CODIR,
- 28 et 29 mars 2020 : si besoin AGE pour modification des statuts sans condition de quorum et AGO,
- 7 au 12 avril 2020 : Mondial WFNBTA en Hollande,
- 16 et 17 mai 2020 : AGE de tous les organes déconcentrés avec condition de quorum,
- 20 et 21 juin 2020: Si besoin, AGE des organes déconcentrés sans condition de quorum,
- 27 et 28 juin 2020 : CODIR,
- 09 au 12 juillet 2020 : Coupe d'Europe WBTF à Blanes en Espagne,
- 2 au 9 août 2020 : Mondial WBTF à Riccione Italie
- 26 et 27 septembre 2020 : Bureau Fédéral et Réunion des Présidents de Ligue,
- 17 et 18 octobre 2020 : CODIR,
- 05 et 06 décembre 2020 : Congrès électif mandature 2021/2024

### 5 - Proposition lieux des finales 2020

- Finale N2 : pas de candidature officielle actuellement (Peut être St Dié des Vosges),
- Finale N3 : pas de candidature actuellement
- Finale NBTA: pas de candidature actuellement

#### Finale N1:

#### Deux candidatures :

- Brest avec la ligue de Bretagne à l'Arena 13.387 € de location de salle Salle validée techniquement par Didier Boudy,
- Le Vendespace avec le CD Vendée avec peut-être une pérennisation sur plusieurs années.
   Vote des membres présents sur la préférence du lieu : 5 voix pour le Vendespace et 2 voix pour Brest. Il est nécessaire que le Vendespace adresse leur lettre d'engagement dans les plus brefs délais.

### 6 - Sélections Mondial et Coupe d'Europe 2020

Coupe d'Europe 2020 en Espagne: pour les épreuves de 1 et 2 bâtons, les sélections seront effectuées après évaluation par des juges (sans doute le week-end des 7 et 8 décembre, date à faire valider par Jean Michel Ruelle). Seuls les athlètes dont le dossier est complet lors de l'inscription pourront effectuer cette évaluation. Les athlètes des DOM pourront envoyer une vidéo. Si besoin les athlètes ayant obtenu un podium lors de la Coupe du Monde seront prioritaires.

Mondial 2020 en Italie : le Président propose de modifier la prise en charge des athlètes sélectionnés pour le Mondial, Solos et Duos, avec un accompagnement personnalisé, afin d'augmenter la performance de nos athlètes. Cela nécessite de connaître très tôt les sélections établies par Jean Michel. L'objectif est de concentrer les moyens sur les athlètes retenus.

Le Comité Directeur accueille favorablement cette proposition.

Benjamin Rousset estime qu'il est nécessaire de consulter Jean Michel Ruelle afin de préciser les objectifs et les conditions de l'accompagnement personnalisé.

Le Président consultera Jean-Michel Ruelle dès que possible.

### 7- Modifications des Règlements Sportifs 2019/2020 (pratique FFTB et pratique NBTA) :

Pratique NBTA: Les principales modifications du RS 2019/2020 sont :

- Nombre de points acquis dans les couloirs lors des championnats régionaux Sélectifs,
- Nombre de sélections pour le championnat de France,
- La règle des mutations éléments mutés sur 1 an (au lieu de 3 ans),
- Reformulation des mouvements interdits en fonction des divisions,
- Règle particulière pour la sélection au Mondial : équipe multi club,
- Sélection des équipes Twirling au Millénaire pour les compétitions internationales et Danse Twirl au Bâton D'or,
- Pas de changement de division entre son sélectif et le championnat de France,
- Rajout de la définition de la zone de concentration.

## Motion adoptée à l'unanimité des membres présents.

#### **Pratique FFTB:**

- Les procédures d'inscriptions, y compris la date limite d'inscriptions et la date limite de demande de licence championnat, sont définies par le Président Fédéral chaque saison en fonction des évolutions technologiques et du calendrier des compétitions et sont adressées à tous les clubs.
- Le nom du club est celui déclaré en préfecture et indiqué sur le dernier récépissé préfecture en possession de la FFSTB.
- Précision sur la délivrance des badges gratuits : ils sont délivrés à la journée (vote majoritaire du CODIR),
- La carte fédérale de cadre ne permet qu'une entrée gratuite en tant que spectateur,
- La sélection des groupes artistiques se fait hors aménagement DOM puisque les GA ne débutent qu'en demi-finale.
- Personnes autorisées sur l'aire d'échauffement 2 dont au moins une personne majeure,
- Aménagement des athlètes internationaux. Il est proposé de revenir à l'ancienne réglementation, Celle de 2019 ayant entrainé des incompréhensions. Jean-Michel Ruelle sera consulté à ce sujet.
- Tenues, coiffure et accessoires : pas de consensus. Point à travailler.

Sauf précision, les modifications sont adoptées à l'unanimité des membres présents.

### 8- Motion présentée par Marie-Line Bouton :

Pour les DOM / Corse et pour ceux qui viennent sur les deux évènements Coupe du Monde WBTF / Grand Prix IBTF (7 jours de compétition), le coût des entrées est de 170 €. Est-il possible de prendre en charge une partie de cette somme sur la ligne budgétaire « développement » ? Réponse :

C'est la même problématique quand les français se déplacent aux compétitions internationales où les frais de déplacement sont importants. Par ailleurs, les DOM participent peu aux compétitions internationales car les coûts de déplacement sont toujours importants.

Il est proposé de quantifier le nombre d'entrées susceptibles d'être concernées et de fixer des critères précis (licences FFSTB, aide à posteriori avec production de justificatif, etc.).

Vote de principe du CODIR pour accorder une aide :

Vote: Pour: 13 - Contre: 1 - Abs: 3.

#### 9 - Agence Nationale du Sport, Projet Sportif Fédéral, Instauration Commission

Dans le cadre de la mise en place de l'Agence Nationale du Sport (ANS) et des nouvelles procédures d'attribution des subventions (Ex CNDS), il nous faut préciser notre projet sportif fédéral. Le CNOSF va nous aider à cette mise en place et il est prévu de recruter un chargé de mission pour effectuer ce travail.

Il faut également créer des critères d'attribution et mettre en place une commission.

Des personnes se sont proposées lors du dernier congrès et dans les jours qui ont suivi.

Le Comité Directeur Fédéral valide à l'unanimité la mise en place de cette Commission :

Responsable : Nadia Massari

Membres : Dominique Desbos, Jean-Baptiste Dupont, Laurent Ferlay, Thierry Lachaud, Nicole Pertoldi

Pour diffusion

Le Président Fédéral Jean Patrick ROUSSET